

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 juin 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 15-2015 Convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2015 du 13 mai 2015,
vu le rapport de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales (CARI),

décide

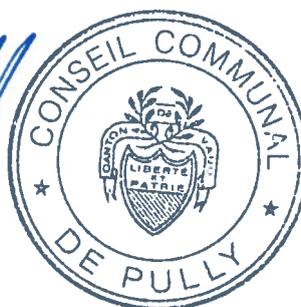
- d'approuver la convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, et d'en autoriser la signature au nom de la Municipalité ;
- d'appliquer cette convention dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Cédric MILLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 juin 2015